

## Premières tendances des finances locales Situation au 30 septembre 2009

Les **charges de fonctionnement** progressent sur les neuf premiers mois de 2009 pour toutes les catégories de collectivités, mais marquent un ralentissement sensible. Elles augmentent ainsi de +5,0% pour les départements (contre +7,2% en 2008), de +4,9% (contre +8,3% en 2008) pour les régions. Pour ces deux types de collectivités, les frais de personnel restent dynamiques, même si leur croissance est moindre que celle enregistrée sur l'exercice précédent. Pour les communes, une progression des charges de fonctionnement de +2,2% est attendue en 2009 contre +3,6% en 2008. La progression modérée des achats et charges externes, et dans une moindre mesure, des frais de personnel expliquent ce ralentissement.

Les groupements de communes voient leurs dépenses augmenter dans les mêmes proportions que sur l'exercice précédent (+6,2% en 2009 et +6,4% en 2008). Les frais de personnel sont particulièrement dynamiques (+10,4%) dans ces collectivités.

Les charges financières diminuent pour toutes les collectivités, à l'exception des groupements de communes, tant au regard des prévisions budgétaires que des montants réalisés au 30 septembre 2009. Cette évolution est la conséquence de la baisse des taux d'intérêts mais aussi du ralentissement de l'investissement observé en 2008.

Les **produits de fonctionnement** enregistrent une légère croissance sur les neuf premiers mois de 2009, en net ralentissement par rapport à 2008. Ainsi, les produits des communes progressent de 1,0% contre 2,0% en 2008, ceux des départements augmentent de +0,9% contre +3,7% en 2008. Pour les régions la progression est de +1,7% contre +6,8% en 2008. En revanche, les produits des groupements de communes ne se contractent pas et restent dans la même tendance que sur l'exercice précédent (+5,1% en 2009 et 5,5% en 2008).

Les impositions directes progressent en 2009 sensiblement au même rythme qu'entre 2007 et 2008 pour les communes (+3,6% en 2009 et +3,9% en 2008) et sont particulièrement dynamiques pour les départements (+10,8% en 2009 contre 4,7% en 2008). Elles compensent ainsi la baisse assez sensible des impôts indirects et autres taxes pour ces deux catégories de collectivités (-8,3% pour les communes et -11,4% pour les départements). En revanche, ces deux catégories de recettes restent dynamiques pour les groupements de communes (+4,5% pour les impositions directes en 2009, +5,2% pour les impôts indirects) et augmentent plus modérément pour les régions (+2,4% en 2009 pour les impositions directes, +1,6% pour les impositions indirectes).

Au 30 septembre 2009, les **dépenses d'investissement** sont en recul pour toutes les catégories de collectivités (-9,2% pour les communes, -10,7% pour les groupements de communes, -4,1% pour les départements), à l'exception des régions (+3,7%). Toutefois, les effets de la mesure de versement anticipé du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ont permis, sur les trois premiers trimestres de 2009, de limiter la baisse de l'investissement (cf. encart).

Les **ressources d'investissement** progressent sensiblement du fait des versements anticipés du FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie : +28,3% pour les communes, +67,3% pour les départements, +57,4% pour les régions. Les groupements de communes<sup>1</sup>, faiblement impactés par la mesure, voient leurs ressources d'investissement diminuer de 0,2%.

**Le plan de relance en faveur de l'investissement des collectivités locales :  
la mesure de versement anticipé du FCTVA**

Le FCTVA assure aux collectivités locales la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur une partie de leurs dépenses réelles d'équipement. Le versement de la compensation est effectué avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense<sup>1</sup>.

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, la loi de finance rectificative pour 2009 a réduit à un an le délai de versement du FCTVA pour les collectivités qui s'engagent, par la signature d'une convention avec le Préfet, à augmenter leurs dépenses d'équipement en 2009 par rapport à la moyenne des exercices 2004 à 2007. Les collectivités signataires de conventions ont donc perçu, pour l'exercice 2009, les attributions de FCTVA dues au titre des dépenses des exercices 2007 et 2008. Cette réduction du délai sera conservée pour les exercices suivants si la collectivité respecte son engagement.

19.498 collectivités (parmi elles, 17.160 communes, 90 départements et 23 régions), ont signé une convention et se sont engagées à augmenter leurs dépenses d'équipement par rapport à leur moyenne des exercices 2004 à 2007.

**Evolution des dépenses d'équipement des collectivités entre septembre 2008  
et septembre 2009 selon leur engagement dans le plan de relance**

Ensemble des collectivités	Collectivités signataires	Collectivités non signataires
-9,05%	-2,86%	-19,27%

L'effort d'équipement réalisé par les collectivités signataires permet d'infléchir la baisse de l'investissement et de contribuer ainsi au soutien de l'activité économique.

<sup>1</sup> Pour les communautés de communes et d'agglomération, le versement est réalisé l'année de la dépense ouvrant droit au FCTVA.